

H III

CONFÉRENCE THÉMATIQUE
AIRES METROPOLITAINES
MONTRÉAL 6-7 OCT. 2015



Promouvoir la coopération métropolitaine
pour un développement urbain durable

LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL SUR LES AIRES
MÉTROPOLITAINES

7 octobre 2015



Communauté métropolitaine
de Montréal

Canada

Québec

Montréal

metropolis
World Association of Major Metropolises
Association mondiale des grandes métropoles

UCLG
CGLU

rama

Ce document n'a pas fait l'objet d'une révision linguistique

Promouvoir la coopération métropolitaine pour un développement urbain durable

LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL SUR LES AIRES MÉTROPOLITAINES

La métropolisation mondiale

Un monde de plus en plus urbain

1. Le monde est de plus en plus urbain. Pour la toute première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale habite dans les villes. En 2050, cette proportion atteindra 70 %. Au moment de la tenue d'Habitat II à Istanbul, 2,6 milliards de personnes résidaient dans les régions urbaines. Il est estimé que ce nombre augmentera pour atteindre 4 milliards d'ici la tenue d'Habitat III, à Quito, en 2016. Selon l'OCDE, à la fin du « siècle métropolitain » actuel, le processus d'urbanisation de notre planète sera, en majeure partie, complété : environ 85 % de la population mondiale habitera dans les villes en 2100. Cette urbanisation rapide est observée dans les pays subsahariens, de l'Asie et de l'Amérique latine.

L'essor des aires métropolitaines

2. Avec la progression de la croissance urbaine et périurbaine, les villes font souvent partie d'aires métropolitaines plus vastes où le développement d'infrastructures de transport a contribué à l'augmentation des échanges commerciaux et des distances de navettage. Bien que différent selon les régions, le contexte social, géographique, culturel et institutionnel participe à la définition de l'aire métropolitaine. Ces aires métropolitaines sont habituellement composées d'une ou plusieurs villes centrales à forte densité de population offrant un vaste bassin d'emplois. Ces aires constituent d'importants bassins de main-d'œuvre où une majorité de la population y habite et y travaille. Relativement autonomes, elles interagissent néanmoins avec d'autres régions et collectivités. La population habitant au sein de ces aires est en croissance constante. Selon les dernières estimations démographiques de l'ONU, 50 % des résidents urbains vivraient dans des agglomérations de 500 000 habitants ou plus.

Inégalités socio-spatiales et socio-économiques

3. L'émergence des aires métropolitaines transforme nos territoires et prend des modalités différentes selon les régions. Une progression rapide de la croissance urbaine donne parfois lieu à des inégalités socio-spatiales, notamment en raison de l'absence d'un processus d'urbanisation planifié et d'investissements appropriés, ce qui occasionne un déséquilibre entre les villes-centres et la périphérie.

Hubs de l'économie et de la culture mondialisées

4. Plus que jamais, les aires métropolitaines jouent, de par la concentration de population et des activités qu'on y retrouve, un rôle central pour le développement social, culturel, environnemental et économique ayant un impact sur la croissance des nations. Dans la plupart des pays, les aires métropolitaines sont devenues les principaux hubs de l'économie et de la culture mondialisées, véritables moteurs de la croissance économique et de l'innovation. Représentant désormais une proportion importante du produit intérieur brut (PIB), et facteur dominant dans les tendances de développement humain, elles attirent des travailleurs qualifiés et des migrants à la recherche de meilleures occasions d'emploi, y compris les travailleurs du secteur informel. Les aires métropolitaines attirent une population en quête d'une meilleure qualité de vie. Dans la plupart des cas, la dynamique des aires métropolitaines est caractérisée par une concentration de fonctions économiques de niveau supérieur.

Les défis métropolitains

D'importants défis

5. La vague d'urbanisation au 21e siècle profitera sans doute à chaque résident, à chaque communauté, à chaque pays et à la planète dans son ensemble. Toutefois, d'importants défis devront être relevés pour les générations futures par l'entremise d'une meilleure planification et d'une meilleure gestion.

Les défis qui se posent aux aires métropolitaines

6. Plus que jamais, les défis auxquels font face les villes du monde en ce qui a trait à la planification urbaine, au transport, à la sécurité, à la revitalisation urbaine, à l'inclusion et la cohésion sociale, à la protection de l'environnement, à l'eau, à l'air, à l'énergie, à la salubrité et aux changements climatiques dépassent les frontières locales. Ces défis nous interrogent sur nos modèles de consommation et de production en lien avec nos ressources limitées. Alors que davantage de gens s'installent dans les aires métropolitaines qui se déploient autour des villes centrales, les gouvernements locaux doivent innover en matière de démocratie et de gouvernance supra-locale et développer de nouveaux mécanismes et de nouvelles stratégies interterritoriaux afin de relever les défis qui se présentent à l'échelle métropolitaine et d'assurer une plus grande coopération pour renforcer la compétitivité, l'attractivité ainsi que l'inclusion et la cohésion sociales.

Disparités liées à la croissance urbaine

7. Le rythme accéléré de la croissance urbaine peut entraîner une amplification des disparités économiques, sociales et territoriales et, dans certaines régions, aggraver la pénurie de biens et de services de base essentiels à la vie urbaine, accélérer la dégradation de l'environnement et de la santé ainsi qu'engendrer une hausse significative des coûts. Dans les pays en voie de développement, la croissance urbaine rapide soulève notamment des problèmes de mobilité et d'aménagement, particulièrement en l'absence d'un contrôle des valeurs foncières. Elle peut mener à problèmes d'emploi, à des conditions d'habitation précaires et à l'apparition de bidonvilles suite à l'arrivée massive de gens qui migrent vers les centres urbains ou à la périphérie des grandes villes en quête de meilleures occasions d'emploi.

Revoir les modèles de financement

8. La mondialisation et la financiarisation de l'économie, notamment urbaine, remettent en question les modèles de financement de plusieurs grandes villes. Selon les expériences récentes, les investissements requis en milieu urbain pourraient s'accroître de façon significative au cours de la prochaine décennie. Le financement des aires métropolitaines doit être adapté à cette réalité en vue de mobiliser les investissements massifs nécessaires pour relever les défis métropolitains et répondre aux responsabilités grandissantes.

Transformons notre monde métropolitain

L'objectif 11 de l'Agenda 2030 pour le développement durable

9. L'Agenda 2030 pour le développement durable détermine une série d'objectifs liés aux défis que les villes doivent relever. L'objectif 11 vise à faire en sorte que les villes et les autres établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Les objectifs pour 2030 traitent, entre autres : de l'accès pour tous à un logement abordable; des systèmes de transport sécuritaires et abordables; des espaces verts, naturels et publics ; de l'accès à une eau de qualité ainsi qu'à des énergies propres et renouvelables. Ces objectifs mettent également l'accent sur la protection du patrimoine culturel et naturel ainsi que sur l'importance de favoriser les liens économiques, sociaux, culturels et environnementaux équilibrés entre les régions urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale et en favorisant l'innovation sociale, territoriale et technique.

La planification métropolitaine à l'appui des collectivités viables

10. Des aires métropolitaines bien planifiées et bien développées, utilisant des outils participatifs de planification et de gestion intégrées et favorisant la solidarité, contribuent à promouvoir des collectivités locales, régionales et nationales viables sur le plan économique, social, culturel et environnemental.

Une approche intégrée et inclusive

11. À cet égard, nous devons adopter une approche intégrée et inclusive du développement métropolitain et des établissements humains qui permet d'offrir des logements abordables et adéquats, des services culturels et sociaux dont l'éducation, un environnement sain, et des infrastructures de qualité. Une approche qui accorde la priorité à la modernisation des bidonvilles, à la revitalisation urbaine et à la mise en place de mesures pour assurer le respect des droits des populations existantes.

Par conséquent :

Encourager les politiques métropolitaines de développement durable

12. Nous nous engageons à faire la promotion de politiques métropolitaines de développement durable qui soutiennent l'accessibilité pour tous (particulièrement pour les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les populations indigènes et les handicapés) à un logement, à des services sociaux, à la culture, à un environnement sécuritaire et sain, à des espaces verts, à une eau potable, à une saine qualité de l'air, à une diversité d'emplois. De même que des politiques qui soutiennent l'égalité des sexes, la mobilité et les énergies propres et renouvelables.

Répondre efficacement à la croissance

13. Nous reconnaissons l'importance d'augmenter le nombre d'aires métropolitaines qui mettent en œuvre des politiques de développement et d'aménagement urbain durable afin de répondre de façon efficace à la croissance urbaine prévue pour les prochaines décennies.

La mobilité durable

14. Nous reconnaissons que le transport et la mobilité sont essentiels au développement durable des aires métropolitaines. La mobilité durable favorise la croissance, améliore l'accessibilité, contribue à la revitalisation et participe à une meilleure intégration économique et sociale tout en respectant l'environnement. Par conséquent, nous devons nous efforcer de faciliter la libre circulation des personnes et des biens et de donner accès à une infrastructure durable, sécuritaire et abordable tout en cherchant à améliorer l'équité sociale, la santé, la résilience des villes, les liaisons entre les zones urbaines et rurales et la productivité des zones rurales. Nous devons, par ailleurs promouvoir les transports actifs qui contribuent à la diminution des problèmes de congestion et à accroître le bien-être de la collectivité.

Le développement compact et la mixité urbaine

15. Nous reconnaissons que des villes compactes et mixtes favorisent un développement plus durable, entre autres, par la création d'emplois, la réduction des dépenses en infrastructures, l'équité dans l'accès aux services, l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction de la congestion et en freinant l'étalement urbain.

La gestion des déchets

16. Nous appuyons la coopération dans la gestion durable des matières résiduelles par l'entremise de l'application de l'approche des « 3 RV » (réduire, réutiliser, recycler et valoriser) pour répondre aux défis spatiaux, techniques et économiques des matières résiduelles.

Les risques de catastrophes

17. Nous reconnaissons l'importance d'intégrer la réduction des risques de catastrophes naturelles et anthropiques dans la planification et la gestion métropolitaine pour accroître la résilience des collectivités face à de tels événements.

Lutte contre les changements climatiques

18. Nous reconnaissons le rôle clé des aires métropolitaines, comme chefs de file, dans la lutte contre les changements climatiques et dans les politiques mises en place pour s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique et pour s'engager sur la voie d'un développement faible en carbone.

Équilibre rural-urbain

19. Nous reconnaissons l'interdépendance entre les zones rurales et urbaines et la nécessité d'assurer un équilibre entre ces zones ainsi que de favoriser un développement et une gestion équitables dans une perspective d'un renforcement mutuel.

L'élimination de la pauvreté

20. Nous nous engageons à chercher à améliorer la qualité des établissements humains, y compris les conditions de vie et de travail dans le contexte de l'élimination de la pauvreté afin de rendre les services de base, le logement et la mobilité accessibles à tous.

La préservation et la mise en valeur durables du patrimoine naturel et culturel, de la biodiversité et des paysages

21. Nous reconnaissons le rôle important du patrimoine naturel et culturel incluant la biodiversité et le paysage, dans l'identité métropolitaine des citoyens et des établissements humains ainsi que le besoin de préserver, de restaurer et de promouvoir des écosystèmes résilients.

Promouvoir la diversité et la créativité

22. Nous reconnaissons l'importance de la diversité culturelle et ethnique et nous nous engageons à fournir des ressources et des opportunités pour le développement de la créativité et d'un environnement inclusif.

Une approche de planification intégrée

23. Nous nous engageons à promouvoir auprès des autorités locales, régionales et nationales une planification intégrée dans une perspective de développement durable pour les villes et les aires métropolitaines qui favorisent la participation citoyenne, toutes classes sociales confondues incluant les personnes les plus vulnérables et marginalisées, dans le processus de prise de décision par le recours à des processus collaboratifs ouverts à l'ensemble de la communauté et à la contribution du milieu universitaire

La participation citoyenne

24. Nous reconnaissons l'importance de la participation citoyenne dans le cadre du processus décisionnel menant à des choix d'investissements et de planification métropolitaine ainsi que l'apport des espaces publics et institutionnalisés de participation pour favoriser une compréhension commune des enjeux locaux et métropolitains.

La participation des parties prenantes

25. Nous reconnaissons que la planification urbaine et métropolitaine tire profit de la participation des parties prenantes et de l'utilisation des données pertinentes, ventilées selon l'âge, le sexe et l'origine, portant notamment sur les tendances sociodémographiques et économiques.

Le droit à la ville

26. Nous reconnaissons l'importance de placer le droit à la ville pour tous au centre des politiques métropolitaines, pour conjuguer la participation citoyenne avec la reconnaissance du droit à l'éducation, à la santé, au logement, au travail décent, à la reconnaissance et au respect des différences afin de favoriser la cohabitation et la convivialité, de créer une identité métropolitaine forte et de promouvoir un fort sentiment d'appartenance.

Le rôle des gouvernements nationaux, régionaux et locaux

27. Nous reconnaissons la légitimité des municipalités et des autres niveaux de gouvernement, en respect de leurs compétences respectives, dans l'élaboration d'une vision cohérente pour la mise en place d'aires métropolitaines durables.

La coopération métropolitaine par l'entremise de partenariats

28. Nous reconnaissons que les partenariats entre les villes, les collectivités et les gouvernements nationaux jouent un rôle important dans la promotion du développement durable des aires métropolitaines. À cet égard, nous insistons sur le besoin de renforcer les mécanismes et les plateformes de coopération existants, tel que les ententes de partenariats et autres outils contribuant à la mise en œuvre cohérente de la coopération métropolitaine, conformément à l'agenda d'Habitat. Cet objectif nécessite la participation active de l'ensemble des partenaires des Nations Unies afin de parvenir à un développement urbain durable et équilibré entre zones urbaines et rurales.

Un financement adapté

29. Nous reconnaissons l'importance de promouvoir un financement adapté aux défis des aires métropolitaines, de favoriser un meilleur partage des ressources entre les collectivités locales et avec les autres niveaux de gouvernements et, compte tenu de la raréfaction des ressources, d'améliorer l'efficacité de la gestion.

Mise en œuvre de mécanismes métropolitains

La contribution des aires métropolitaines aux ODD et au Nouvel Agenda Urbain

30. La Déclaration d'Habitat II reconnaissait les autorités locales comme des partenaires clés de l'urbanisation durable. Le Nouvel agenda urbain dont il sera question lors de la conférence Habitat III doit réitérer l'importance des autorités locales mais cette fois-ci en tenant également compte des aires métropolitaines et des mécanismes nécessaires pour relever les défis métropolitains.

Gouvernance métropolitaine et coopération

31. Dans un contexte d'urbanisation accrue, la coopération à l'échelle métropolitaine permettra de solutionner des enjeux intermunicipaux afin d'assurer la compétitivité, l'attractivité ainsi que l'inclusion et la cohésion sociales de l'aire métropolitaine, en respectant les principes du développement durable.

La gouvernance métropolitaine nécessite un cadre légal et institutionnel clair, fondé sur des principes de démocratie, de respect de l'autonomie locale et de la subsidiarité. Celle-ci doit être dotée d'un financement adapté qui suppose aussi une coordination des mécanismes et des politiques sectorielles (équipements et infrastructures, développement économique, environnement, politiques sociales et culturelles). La coopération à l'échelle métropolitaine doit être fondée sur la représentation de tous les citoyens et des parties prenantes en dépit des diverses capacités de mobilisation, de financement et d'engagement.

Cette gouvernance et coopération métropolitaines favoriseraient une planification et un aménagement permettant la mise en place et l'exploitation de modes de transport en commun, la réduction des écarts de prestation des services publics, une meilleure gestion de la croissance urbaine, une planification intégrée de l'aménagement et des infrastructures de transport ainsi que la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Politiques métropolitaines et distribution des ressources

32. Par conséquent, les politiques métropolitaines doivent devenir la pierre angulaire des politiques économiques nationales et internationales puisque les aires métropolitaines sont aussi les moteurs de l'innovation et de la productivité à l'échelle mondiale. Les aires métropolitaines peuvent produire et distribuer les ressources afin d'assurer une qualité de vie pour les résidents des zones urbaines et rurales.

Financement métropolitain

33. La planification métropolitaine doit être accompagnée de mécanismes de financement afin d'atteindre les objectifs métropolitains poursuivis particulièrement en ce qui a trait au transport, au logement social, à la protection et la mise en valeur des milieux naturels et aux infrastructures.

Nouveaux partenariats pour des mécanismes de gouvernance métropolitaine

34. Les gouvernements nationaux de pair avec les élus locaux, régionaux et métropolitains doivent développer des mécanismes de coopération afin de relever les défis de l'urbanisation et du développement durable. De tels partenariats pourraient inclure des mécanismes de gouvernance métropolitaine visant notamment à renforcer la capacité de gestion métropolitaine, à gérer la croissance urbaine, à coordonner la planification intégrée de l'aménagement et du transport, à renforcer un contrôle des valeurs foncières et la maîtrise du sol, à promouvoir le développement économique, à soutenir la diversité sociale et culturelle, à lutter contre l'exclusion sociale, à favoriser la résilience face aux risques et à protéger et mettre en valeur les milieux naturels et patrimoniaux. Ces mécanismes favoriseront une plus grande démocratie caractérisée par une participation publique accrue et une décentralisation des politiques.

Un leadership pour la prospérité des aires métropolitaines

35. La prospérité des aires métropolitaines dépend également d'un leadership public, privé et civique efficace. Les élus des institutions locales, régionales et métropolitaines ainsi que les élus des gouvernements nationaux doivent travailler ensemble afin d'adopter une vision commune pour assurer l'essor des aires métropolitaines par des actions concertées.

Un nouveau partenariat de coopération métropolitaine

La coopération métropolitaine

36. La Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines reconnaît l'importance d'accroître le nombre d'aires métropolitaines, habilités et socialement responsables, mettant en œuvre des politiques métropolitaines d'aménagement et de développement durables afin de répondre efficacement à la croissance des populations urbaines prévue pour les décennies à venir. La planification urbaine durable doit mettre à profit la participation de l'ensemble des parties prenantes et recevoir un financement adéquat. La coopération métropolitaine joue un rôle important dans l'établissement d'une vision commune et cohérente pour un développement durable, et ce, du début du processus de planification jusqu'à sa mise en œuvre. Ceci peut notamment se traduire par l'adoption de programmes d'efficacité énergétique pour la gestion des immeubles, par l'adoption de programmes assurant la sécurité alimentaire, par la connectivité des espaces verts et par le développement de réseaux de transport durables et adaptés aux particularités locales. Par ailleurs, nous reconnaissons l'importance de planifier des milieux de vie comportant une diversité des fonctions et d'encourager les déplacements non motorisés, par exemple, en faisant la promotion des infrastructures pour piétons et cyclistes. De plus, nous reconnaissons la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes.

Contribution au Nouvel agenda urbain

37. La Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines propose que la contribution suivante soit considérée dans le Nouvel agenda urbain qui sera adopté lors de la conférence Habitat III à Quito, en 2016 :

Vision partagée et collaboration à niveaux multiples

38. La Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines reconnaît que, pour relever les défis et les opportunités de l'urbanisation, tous les paliers de gouvernement à l'échelle métropolitaine devront adopter une vision commune pour établir des stratégies cohérentes permettant d'assurer le droit à la ville et d'améliorer la qualité de vie autant dans les zones urbaines, péri-urbaines et rurales.

Relation avec tous les

39. Si nous voulons relever ces nombreux défis, nous devons intensifier nos

paliers de gouvernement

relations avec tous les paliers de gouvernement. Il s'agit là d'une nécessité, car le développement économique, social, culturel et environnemental est encadré par des politiques publiques interdépendantes. Les aires métropolitaines dépendent donc de la coopération, de l'intégration, de la solidarité et d'une action concertée de tous les paliers de gouvernement.

Ententes de partenariat

40. La Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines reconnaît que des partenariats multipartites doivent être instaurés pour promouvoir les avantages de la coopération métropolitaine. Ces partenariats ont pour but d'améliorer le niveau et la qualité de vie de tous les citoyens. Ils visent également à :

Le rôle des aires métropolitaines

a. Reconnaître le rôle des aires métropolitaines dans le développement durable économique, social, culturel et environnemental des zones urbaines et rurales ainsi que des pays.

L'importance des représentants du milieu des affaires et de la communauté

b. Reconnaître l'importance de collaborer avec les représentants du milieu des affaires, de l'immobilier, de l'emploi et de la communauté, particulièrement ceux provenant de la société civile, du milieu culturel, de l'éducation, de l'économie sociale et de l'environnement ainsi que ceux provenant de réseaux urbains, dans la mise en œuvre des partenariats multipartites de coopération métropolitaine.

Une gouvernance métropolitaine efficace

c. Mettre en œuvre des structures, des mécanismes et des ententes de gouvernance métropolitaine visant à faciliter l'adoption et le suivi de politiques permettant de relever les défis liés à une urbanisation durable, équitable et résiliente particulièrement en ce qui a trait à l'accès à une eau potable, à une énergie propre, à des installations sanitaires, à la lutte contre et à l'adaptation aux changements climatiques.

La connaissance fondée sur la recherche

d. Inviter les autorités locales, nationales et internationales à travailler avec les universités pour transformer leurs connaissances et leurs capacités d'innover en actions concrètes au service des citoyens et aider les autorités dans leur quête d'une meilleure gouvernance.

Gouvernance, démocratie et coopération internationale

Ces partenariats multipartites doivent reposer sur des principes de bonne gouvernance et de démocratie qui assurent la participation citoyenne, l'accès à l'information, la transparence et la reddition de compte, tant par des processus formels ou informels. Ils doivent également s'inscrire dans une volonté de coopération internationale entre les aires métropolitaines pour assurer un meilleur partage des expertises, promouvoir l'innovation sociale, favoriser l'accès aux nouvelles technologies, renforcer leur capacité de gestion et accroître leur solidarité.

Suivi, monitoring et recherche

*Observatoire international
pour l'avancement de la
coopération
métropolitaine*

41. Les connaissances et la recherche sur les aires métropolitaines devraient être renforcées par les plateformes existantes et de nouvelles comme un observatoire international pour l'échange d'informations ainsi que pour l'avancement de la coopération dans le développement durable des aires métropolitaines.

*Promotion et comité de
suivi*

42. Suite à la Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines, un comité composé des présidents et co-présidents représentant les gouvernements nationaux, les autorités locales et la société civile qui ont participé à la conférence assurera la promotion des principes et des actions énoncés à la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines dans le cadre de la démarche menant à la formulation du Nouvel Agenda Urbain lors de la conférence Habitat III à Quito 2016.



CONFÉRENCE THÉMATIQUE
AIRES MÉTROPOLITAINES
MONTRÉAL 6-7 OCT. 2015



Organisé par :



Communauté métropolitaine
de Montréal

Nous tenons à remercier nos partenaires
sans qui cet événement n'aurait pu voir le jour :

Canada  Québec  Montréal 



Merci à nos précieux collaborateurs :

Avec le soutien de



Le réseau de recherche et de connaissances
sur la ville et l'urbain.



 #H3Montreal
 www.cmm.qc.ca

OACI
ORGANISATION DE L'AVIATION
CIVILE INTERNATIONALE
999 boulevard Robert-Bourassa,
Montréal, Québec H3C 5H7

 STATION
SQUARE-VICTORIA-OACI